

**Dossier de demande « investissement » 2025
pour les associations organisatrices de manifestations équestres**

Identification du demandeur

Raison sociale :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Représentant légal

Prénom et nom du président :

Adresse (si différente du siège social) :

Courriel :

Téléphone :

Composition du bureau :

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Forme juridique

N°SIRET :

Code et intitulé de l'activité :

Objet de l'association :

Nombre d'adhérents :

Moyens humains

Nombre de salariés en CDI :

Temps complet :

Temps partiel :

Soit en ETP (équivalent temps plein) :

Nombre de salariés en CDD :

Temps complet :

Temps partiel :

Soit en ETP (équivalent temps plein) :

Nombre de bénévoles :

**Dossier de demande « investissement » 2025
pour les associations organisatrices de manifestations équestres**

Présentation du projet d'investissement :

Coût total HT :

Le coût du projet ne doit pas dépasser 20 000 euros HT. L'aide départementale s'élève à 60 % des dépenses éligibles HT, avec un plafond de 4 000 € pour les organisateurs de concours équestres et de 3 000 € pour les organisateurs de courses hippiques. Le porteur de projet doit prévoir un autofinancement minimum de 20%. Le bénéficiaire peut déposer un dossier tous les ans. Cette aide est valable uniquement sur du matériel neuf. L'achat de matériaux (sable de carrière en particulier) n'est pas éligible.

Plan de financement du projet

Département :

Autres financeurs publics (précisez lesquels et si les subventions sont sollicitées ou confirmées) :

-
-

Fédération :

Autres organismes (précisez lesquels) :

-
-

Emprunt :

Autofinancement (minimum 20%) :

Montant total :

**Dossier de demande « investissement » 2025
pour les associations organisatrices de manifestations équestres**

Attestation sur l'honneur

Le renseignement de cette fiche est obligatoire pour toutes les demandes (initiales ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de la structure,
- déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- **demande une subvention de € ;**
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de la structure ;
- s'engage à dépenser directement la subvention ou demande l'autorisation de reverser un montant de € à la ou les structure(s) suivante(s) :
- déclare le présent dossier de demande de subvention complet.

Fait, le à

Signature

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service du conseil départemental auprès duquel vous avez déposé votre dossier

Pièces justificatives à fournir avec la première demande ou cas de modification :

- Statuts de la structure
- Le règlement intérieur
- Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture

Pièces justificatives obligatoires à fournir avec le formulaire :

- Le dernier bilan et compte de résultats approuvé et rapport éventuel du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations ayant reçu un montant global de subvention supérieur à 153 000€)
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale de l'association et les rapports (d'activités, moral et financier) qui y ont été présentés.
- Budget prévisionnel de l'association (année en cours)
- Un relevé d'identité bancaire
- Devis du (ou des) matériel (s), aménagement(s) ou travaux
- Le contrat d'engagement républicain signé

Pièces justificatives à fournir pour versement de l'aide :

- la (ou les) facture(s) acquittée(s)

COORDONNÉES DU SERVICE INSTRUCTEUR
Direction des nouvelles ruralités
50050 SAINT-LO
02 33 05 97 68